

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 7 février 2022

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES ARMES : PREMIERE ETAPE POUR LES CHASSEURS CE 8 FEVRIER 2022

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) sera accessible aux détenteurs d'armes à compter du 8 février 2022. Les chasseurs seront les premiers concernés et ne peuvent donc plus acquérir d'arme, à partir de cette date, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

La création d'un compte personnel dans le SIA est rapide et accessible. Le détenteur peut le faire depuis chez son domicile, en se connectant à l'espace détenteurs du SIA. En cas de difficulté liée à l'utilisation ou à l'absence de matériel informatique, le détenteur peut se tourner vers sa fédération ou son armurier qui l'aidera dans la démarche. A défaut, il peut se rendre dans les points d'accueil numériques présents en préfecture et sous-préfectures.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du ministère de l'Intérieur ou celui de la préfecture du Pas-de-Calais :

- https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/nouveau-systeme-dinformation-sur-armes-ce-quil-faut-savoir-avant-8
- https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Le-nouveau-systeme-d-information-sur-les-armes

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 05





